L'année 1885 débute par deux succès éclatants. Continuons nos efforts et nous aurons bientôt chassé l'ennemi loin des frontières du Tonkin.

Au quartier-général, à Hanoï, le 5 janvier 1885.

Le général commandant le corps expéditionnaire,
Signé : Brière de l'Isle.

# BULLETIN ÉCONOMIQUE

**DÉPUTÉ... ET MINISTRE ! — Situation gênante.** — A propos des droits de douane sur les céréales, nous assistons en ce moment à une véritable comédie politico-économique jouée par nos bons députés dans l'intérêt de leur prochaine élection prochaine. Chacun d'eux y va courageusement de son amendement, imbu du principe... *il faut de l'engrais !...* chacun cherche à placer son mot, criant comme un aveugle des phrases sonores qui au fond signifient :

« Vous voyez, chers électeurs ! je m'occupe de vous ! ne m'oubliez pas ! la Chambre vous le rendra ! »

Mais s'il est navrant de voir une assemblée française marchander à la moitié la plus française de la nation, *une demi-mesure* que nos voisins les Allemands appliquent en entier en deux séances pour défendre leur agriculture, il est du moins consolant de constater qu'ils sont aujourd'hui forcés, nos bons députés, d'abandonner leur éternelle politique pour s'occuper un peu de nos affaires au détriment des leurs.

Auraient-ils enfin compris que notre malheureux pays refuse de mourir de faim, fût-ce même sous le meilleur des gouvernements ?

Certes oui ! ils le sentent bien aujourd'hui que nous avions raison de leur dire :

« Prenez garde, les élections prochaines se feront sur le terrain économique. » Ils le sentent tellement bien qu'ils commencent à entendre parler de blé ! Bien plus, un instant affolés, ils vont jusqu'à se jeter résolument dans l'alcool sur l'invitation de Messieurs Germain et Lebaudy qui restent seuls déconfits.

Soyez tranquilles, s'ils ne distinguent pas très bien, ces messieurs, ils voient bien quelque chose : c'est que le salut de leur élection d'abord et de la République ensuite est dans la protection... n'en déplaise aux oreilles de Monsieur Rouvier.

A propos de M. Rouvier que vous vîtes récemment dans nos murs, cher lecteur, vous vous êtes sans nul doute demandé : comment on avait pu, au moment même où la majorité du pays répudiait le libre-échange, choisir pour ministre du commerce d'un pays protectionniste le plus sectaire des libre-échangistes.

D'abord, « *laissez-nous vous dire* » (comme dirait le rusé ministre) que tout bon ministère français qui veut vivre 24 heures est obligé de renfermer dans son sein un représentant de chacun des groupes politiques, fut-il tout-à-fait ignorant de sa tâche.

Et puis ! ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que M. Rouvier, loin d'être aussi libre-échangiste qu'il le dit, n'est au fond qu'un affreux protectionniste honteux ! Est-ce qu'il ne vient pas de défendre en pleine Chambre une subvention à la marine marchande, sous le masque du Ministre il est vrai, mais en réalité comme député de Marseille, ville essentiellement intéressée !

Oh ! en cela nous ne le blâmerons pas, mais nous sommes protectionnistes, nous ! et nous ne nous disons pas *libre-échangistes pour les autres !* Est-ce que... Allons bon ! nous voilà obligés de dire au ministre du commerce que le député de Marseille, lui aussi, congratule ses électeurs ! Pauvre député de Marseille ! il a tant de mal à accommoder ses idées théoriques avec les exigences de sa modeste situation ! Ma foi, puisqu'il le faut... Est-ce que le député de Marseille, *momentanément ministre du commerce*, ne se fait pas le défenseur et le protecteur de ses amis de la Canebière, les fabricants de pâtes alimentaires ? N'avez-vous pas entendu parler des blés durs ! Ne vous convie-t-on pas à manger des blés étrangers sous forme de pâtes marseillaises ? De quoi vous plaignez-vous ? On vous dit : Laissez mourir les producteurs de blés, il vous restera les pâtes marseillaises. La France a son petit Rouvier ! La France doit devenir un petit Marseille. « *Té, mon bon, nous sommes... très-égoïstes.* » Parbleu oui, ils se disent libre-échangistes ! Mais alors pourquoi ne demandent-ils pas à la Chambre de supprimer le droit de 3 fr. qui existe à l'entrée en France sur les pâtes d'Italie ?

Mais ils ne le demandent pas ! bien au contraire ! Ils nous font un avant dépouillé d'ardeur en avançant, dans leur réclamation contre l'élévation des droits sur les blés durs, des arguments comme celui-ci :

« L'importation des pâtes dites d'Italie s'est accrue de plus du double en 10 ans ; jusqu'en 1875 nous n'en recevions que 579,832 kilogs ; mais que nous en avons reçu 1,256,400 kilogs en 1884. Cette situation, disent-ils, est due à ce que les pâtes étrangères entrent en France avec un droit de 3 francs alors que les pâtes françaises ne peuvent entrer à l'étranger qu'avec un droit double ou triple. »

Et quoi, Monsieur Rouvier ? ces bouillants méridionaux que vous défendez se plaignent de l'insuffisance de ce droit de 3 fr. *qui les protège* mal et vous voudriez nous faire croire que vous êtes des libre-échangistes !!

Allons donc ! dites franchement que vos électeurs sont de vulgaires protectionnistes, et qu'il est bien difficile lorsque l'on est ministre du commerce de défendre toujours Marseille puisqu'il faut pour cela être à la fois libre-échangiste et protectionniste !

Nous vous plaignons, allez, de vous trouver en pareil cas, plus que vous ne le supposez ! C'est égal, si vous revenez un jour nous voir, ne faites que *comme simple député de Marseille*, vous pourrez constater une fois de plus que nous ne nous arrêtons pas à la veille de la victoire, que nous nous outillons, que nous sommes unis et que les manœuvres des économistes néfastes ne réussiront plus à jeter la division entre tous les représentants du travail et de la production nationale.

Tous, agriculteurs, industriels, travailleurs modestes, nous savons maintenant qu'il n'y a plus en France qu'un intérêt commun. Votre grand cheval de bataille est mort.

Adieu l'antagonisme que vous cherchiez à établir entre l'agriculture et l'industrie, entre le producteur et le consommateur ! Nous sommes tous touchés, le danger nous unit. Nos bulletins de vote bientôt vous montreront que nous savons tous que consommateur et producteur français ne font qu'un ! — E. T.

**Observations météorologiques.** — *Paris, 2 mars.* — La pression barométrique est de 757 à Nice ; 765 à Biarritz. — Le baromètre est en baisse sur Valentia et il est voisin de 765 mm sur nos régions. — La dépression de Gênes a son centre en Italie. — Temps probable : vent d'entre et sud, ciel nuageux. — Température moins douce.

# AFFAIRES MILITAIRES

L'émotion qu'a produite dans l'armée et dans les familles l'interprétation de la décision ministérielle renvoyant dans leurs foyers 25,000 hommes de la classe de 1880 n'est point apaisée. Dans un certain nombre de régions, les chefs de corps ont procédé à un tirage au sort des hommes à libérer ; dans d'autres régiments, les désignations ont été faites un peu à l'aventure, et comme la mesure visait particulièrement les sections d'administration et le train des équipages, il a fallu compléter, parmi ces catégories, des hommes de la classe de 1882, tandis que des engagés volontaires et des appelés de la classe de 1880 seront retenus jusqu'après les grandes manœuvres. Mais une bizarre conséquence de la décision si critique, c'est surtout le renvoi, malgré eux, d'engagés volontaires appartenant au train des équipages et aux sections d'administrations. Beaucoup demandent à être maintenus. Que faire-vous ?

— Les artilleurs allemands font satisfaits des résultats du tir de leur nouveau mortier de 24 centimètres. Dans les tirs à 60°, on a mis la moitié des coups dans un rectangle de 40 mètres sur 10 à une distance de 3,95 mètres. Dans les tirs à 65°, correspondant à une portée moyenne de 3,610 mètres, on a mis la moitié des coups dans un rectangle de 30 mètres sur 13. Le mortier pèse 1,750 kilogs ; l'affût qui le supporte 1,400 kilogs, et la plate-forme, en madriers de chêne que recouvre une plaque de tôle de 10 mm., 5 dispositeur, pèse en tout 3,420 kilogs. Pour lancer un obus, qui pèse 136 kilogs, on emploie une charge de poudre maxima de 5 kilogs 400. L'obus renferme lui-même une charge explosible de 7 kilogs de poudre.

— Il ressort de statistiques fort curieuses, publiées par les *Archives de médecine et de pharmacie militaires*, que la mortalité en Allemagne n'est que de 5 pour 1,000 hommes d'effectif, tandis qu'en France elle est de 10 pour 1,000, soit deux fois plus forte. Les principales causes de mortalité dans les deux armées paraissent être les suivantes :

« 1° En Allemagne, les commissions de recrutement se montrent plus difficiles pour le choix des hommes que nos conseils de révision ;

» 2° On élimine rigoureusement de l'armée tous les soldats qui présentent les signes d'une affection chronique même au début. C'est ainsi que le chiffre des sorties définitives par réformes ou réformes, qui est en moyenne de 12 pour 1,000 hommes d'effectif dans notre armée, s'élève dans l'armée allemande à 27 pour 1,000. La proportion est donc inverse de celle signalée pour les décès ; le chiffre des réformes dans l'armée allemande est plus du double de celui des réformes dans notre armée. »

En France, on ne réforme un soldat que quand il est avéré que sa maladie est incurable, et souvent, avant que cette conviction soit faite, il faut garder le malade rendant de longs mois au corps ou à l'hôpital. En Allemagne, on procède autrement : dès qu'un soldat est atteint d'une affection à marche chronique, on le renvoie dans sa famille ; mais ce militaire réformé doit se présenter au bout d'un an devant une commission, et, s'il est guéri, on peut le rétablir dans les rangs de l'armée. Ce système est très avantageux pour l'Etat qui a beaucoup moins de malades à entretenir, pour l'armée, qui se débarrasse constamment de ces non-valeurs pour les jeunes gens eux-mêmes qui, rentrés dans leurs familles, se trouvent en général dans de meilleures conditions pour la guérison.

— Les candidats à l'Ecole polytechnique en 1885 sont prévenus que le ministre de la guerre a fixé à 235 le nombre des élèves à admettre à la suite du concours de cette année.

Les élèves démissionnaires avant leur entrée à l'école, ne seront pas remplacés.

# A PROPOS DU DUEL DE DUNKERQUE

## UNE CONSULTATION

*Parisis*, du *Figaro*, consacre ce matin au duel de Dunkerque l'article suivant, qui nous paraît dénué des exagérations auxquelles a donné lieu de part et d'autre cette malheureuse affaire :

Depuis quelques jours, les théoriciens de l'escrime discutent à perte de vue sur cette triste affaire Chapuis-Dekeirel. Ils appellent même les morts à la rescousse, et cet excellent Charpentier, plus qu'il était de ce monde, ne fut onques si demandé.

Assassinat, forfaiture, voilà de bien gros mots, et l'on a vu, fait, avec les théories, de déshonorer un homme. Si pauvre clerc que je sois en cette affaire, je pourrais, avec mon bon sens, émettre, comme tant d'autres, un très humble avis. Mais je n'en ai garde, de peur qu'on me traite de Béotien et qu'on me réponde : Où il y a des règles précises, le bon sens est un juge sans autorité.

Donc, j'aurais écouté, sans y mettre une note personnelle, ce concert d'interprétations contradictoires, si, l'autre soir, ma bonne étoile ne m'avait fait rencontrer dans les couloirs de l'Opéra l'homme qui, vingt années durant, fut sans conteste le roi de l'épée en France, et dont les avis, comme le dit si bien l'auteur de la *Vie Sportive en 1874* « valent un arrêt. »

J'ai nommé M. Ferry d'Esclands.

— Que pensez-vous du duel Chapuis-Dekeirel ? lui demandai-je. Vous avez, sans nul doute, une opinion sur cette affaire qui passionne tout Paris et divise en deux camps à peu près égaux les dilettantes des salles d'armes ? M. Ferry d'Esclands est, aux yeux de tout le monde, l'obligeance même et m'eut encore, la loyauté en la franchise personnifiées. Tandis que Rigoletto disait son fait à ce pauvre Monterone, il m'entraîna dans un coin de la scène. Et voici sa réponse, reproduite avec la fidélité d'un sténographe, et qui vaut la plus topique des consultations.

« D'abord, s'il est vrai, me dit-il — mais il me répugne de croire un officier français si gravement coupable — s'il est vrai que le capitaine X... soit intervenu pour dire au lieutenant Chapuis : « On » ne fait pas d'excuses à ces galopins-là, on leur » tire les oreilles », c'est à ce personnage que M. Dekeirel devait demander raison. D'autant que le prestige et la supériorité du grade entraînaient nécessairement le retrait des excuses à lui faites par son premier antagoniste. Ce qui advint, en effet.

» Une fois sur le terrain, le combat a la fatale issue qu'on déplore. Ici, deux hypothèses se présentent.

» M. Dekeirel a-t-il tenu l'épée de M. Chapuis et, la tenant toujours, a-t-il frappé le lieutenant mis, de la sorte, dans l'impossibilité de se défendre ? — Si oui, il est coupable, non pas pourtant, comme on l'affirme, d'assassinat. Il y a là des nuances très fines, que seuls, les quatre témoins étaient à même d'apprécier, si tant est qu'ils aient observé quelque chose.

» M. Dekeirel a-t-il seulement écarté de la main gauche l'épée adverse, et, après ce mouvement de parade, a-t-il riposté de ce le que tenait la main droite ? — Si oui, à mon sens, il n'est coupable à aucun degré.

» Dès que les deux combattants ont été mis en présence l'un de l'autre et qu'un des témoins a prononcé le mot sacramentel : « Partez ! » ils sont, qu'ils doivent être considérés comme libres de suivre toutes les inspirations que leur suggère la nécessité de se défendre.

» Dans quel but s'opposer à l'emploi de la main gauche à la parade ? Il est loin de constituer un avantage. C'est la plus détestable, la plus dangereuse des parades pour celui qui y a recours. Elle ne se peut produire qu'au détriment de la tenue du corps, qui, cessant d'être effacé, présente une plus large surface, paralyse le ressort de la détente du jarret et rend la riposte moins directe, moins en ligne, et, partant, moins vive et moins sûre.

» Aucun tireur sérieux n'interdira cette faculté à son adversaire ; pour ma part, je l'ai toujours reconnue.

» A un autre point de vue plus élevé, plus moral, si l'un des combattants n'est pas un habitué des salles, ne voit-on pas combien cette interdiction serait de nature à le troubler, par la crainte qu'au mouvement, dont il ne sera pas le maître, la paisse exposer aux reproches d'avoir forfait aux lois de l'honneur, reproche dont l'appréhension est, à ses yeux, cent fois pire que celle de la mort ?

» On invoque le texte du Code dit du Duel, qui, dans son temps, il est vrai, répondit à un besoin. Mais, depuis, on a reconnu qu'il renferme des théories non acceptables. Quant à moi, avec Grisier, l'un de mes anciens et chers professeurs, je demeure convaincu que « la grande question du duel est encore à traiter, au triple point de vue de la raison, de la morale et des convenances. »

Là-dessus, M. Ferry d'Esclands entra dans les considérations les plus intéressantes touchant la manière elle-même dont les duels ont lieu. Sa conclusion vaut qu'on la retienne :

« Je réserve, je l'avoue, mes sévérités pour la mode nouvelle de cette triste leçon, si peu française, que les maître d'armes ont pris l'habitude d'enseigner, sous le nom de « leçon de duel », et à laquelle se fient les amateurs inexpérimentés pour hasarder ridiculement leur existence sur le terrain... Là est le mal !... Un double mal !... Mais j'entends Mme Krauss... la suite au prochain numéro ! comme vous dites, vous autres journalistes. »

Cette suite là, cher maître, je l'attends.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Commissions municipales.** — Les membres des 1re et 7e commissions se réuniront à la Mairie, le mardi 3 mars, à cinq heures et demie du soir. Ordre du jour :

*Service des eaux :* 1° Demande d'un crédit de 11,086 fr. 16 c. 2° Fourniture d'eau dans les établissements communaux : demande d'un crédit supplémentaire. 3° *Abonnement des brasseurs* : lettre de M. le directeur des contributions indirectes. 4° Pétition des cultivateurs.

— Les membres des 1re et 2e commissions se réuniront à la Mairie, le mercredi 4 mars, à six heures du soir, pour la continuation de l'ordre du jour.

**Chronique religieuse.** — Les religieuses Clarisses célébreront, jeudi 6 mars, la fête solennelle de sainte Colette, réformatrice de leur saint ordre et très vénérée en Belgique, où elle mourut en 1447.

A six heures du matin, dans la chapelle du couvent, messe de communion ; à huit heures, messe solennelle, suivie de la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Dimanche 8 mars, à cinq heures du soir, salut avec sermon par l'abbé Delbecq.

**Mouvement de la population.** — Voici le mouvement de la population de Roubaix pendant le mois de février. Nous mettons en regard les chiffres du mois correspondant de l'année précédente :

| | | |
|---|---|---|
| Naissances, | 1884, 267. | — 1885, 320. |
| Mariages, | 1884, 70. | — 1885, 53. |
| Décès, | 1884, 244. | — 1885, 203. |

**Une tentative de vol,** par escalade, a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi, à la halle aux poissons, place du Trichon. Les malfaiteurs — car on suppose qu'ils étaient plusieurs — après s'être introduits dans l'intérieur du minck, ont fracturé les cadenas servant à fermer les portes de deux cabines, où ils ont fait main basse sur une dizaine de fromages de Maroilles et quelques harengs appartenant à M. Valéry Hianne. Ils sont sortis par la porte située en face de la rue des Fleurs, qu'ils ont laissée ouverte. M. le commissaire du 2e arrondissement a commencé une enquête.

**Arrestation.** — Une bonne allemande a été arrêtée pour infraction à un décret d'expulsion et ivresse. Cette fille, qui se nomme Caroline Mornhinweg et est née à Gaetring (Wurtemberg), se trouvait actuellement sans place et sans domicile fixe.

**Scènes de violence.** — Un employé, le jeune H..., a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir insulté, dimanche, sur la voie publique, une jeune fille, Clémentine Lefebvre. Il lui a brisé, en outre, son parapluie. Ces faits avaient provoqué un rassemblement.

— Le nommé Jacques Deluvenne, domestique, a également eu maille à partir, le même jour, avec la police, pour avoir exercé des violences sur la personne de M. Yvo Loof, cabaretier, rue du Fort, qui refusait de lui servir à boire.

— Dimanche, vers dix heures du soir, Mlle Marie Joly, cabaretière, à l'angle des rues Jacquart et Stephenson, vint prévenir un agent qu'une rixe avait lieu dans son estaminet. L'agent courut de ce côté et trouva un jeune homme étendu sur le trotteir et criant qu'on lui avait cassé la jambe. Quelques personnes présentes désignèrent comme étant l'auteur de ces voies de fait un individu qui prit aussitôt la fuite. L'agent le poursuivit ; mais il tomba en chemin et ne parvint pas à l'atteindre.

Pendant ce temps, M. le docteur Bernard examinait le blessé et constatait qu'il avait, non pas la jambe fracturée, mais une forte entorse. Ce jeune homme est un rattacheur, de la rue des Anges, appelé Célestin Poteau. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Quant au coupable, il commit la maladresse de retourner dans la soirée au même estaminet. L'agent, averti, put cette fois l'arrêter après une courte poursuite dans la rue Stephenson et l'emmener au poste du 1er arrondissement. Cet individu se nomme André Dhélin, demeurant au hameau du Sapin-Vert, à Tourcoing. Il se dit tisserand, mais on ne lui connaît pas d'autre profession que celle de fraudeur.

**Chronique des gymnastes.** — On lit dans le *Carabinier et le Gymnaste* :

« Le cours des moniteurs de l'Association régionale du Nord et du Pas-de-Calais, qui a eu lieu, » pour les deux cercles réunis, dimanche dernier, « au grand gymnase municipal de Lille, a été, en » même temps que le 21e en date, le plus nombreux » en présence des travailleurs.

» La grande fréquentation à ce Cours prouve le » réveil de l'esprit et du travail gymnastique dans » les sociétés, et tout l'intérêt qu'apportent les » moniteurs à la discussion et à l'étude des exercices devant composer le prochain concours régional de l'Association.

« Les résultats de ce cours seront des plus favorables au travail futur des sociétés désireuses de » se mettre en ligne et de se mesurer les 23 et 24 » août à Arras, et ils permettront aux groupes » actifs et zélés d'apprécier toute l'importance de » semblables réunion. »

Parmi les moniteurs présents, on remarquait les suivants :

Croix : MM. Savy, Paulet, Vanhollande et Capplète.

Marcq-en-Barœul : MM. Delannoy, professeur, Montvoisin, Wuibot et Deboine.

Roubaix (*Roubaisienne*) : MM. Libouton, Vroman, Flambert, Waydauw, Cresson, Delhaye et Dubeaurepaire.

« **On ne m'y prendra plus,** c'était encore trop cher, » disent les gens qui, pour faire une économie insignifiante et certainement dérisoire, n'ont pas exigé les véritables Pilules Suisses de M. Hertzog à Paris ; naturellement, ils n'ont obtenu au résultat de l'imitation ou de la contrefaçon qu'ils se sont laissé donner. Pour être sûr d'avoir le véritable produit, il faut s'adresser à la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris. Les personnes pour lesquelles les Pilules Suisses sont devenues un remède indispensable contre leur maladie d'estomac, contre leurs douleurs, etc., et qui n'habitent pas Paris ou ne veulent pas écrire, n'ont qu'à exiger les véritables Pilules Suisses Hertzog (1 fr. 50) ; elles portent sur l'étiquette la croix blanche sur fond rouge et sur la bande l'adresse de M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. 10373

**Ephémérides de la charité roubaisienne.** — 22 février 1634. — Constitution d'une lettre de rente de 350 florins par Jean Rousel, au profit des religieuses de l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix. (Archives de Roubaix G, G. 287 f° 30.)

22 février 1817. — La commission de l'arrondissement de Lille, chargée de la répartition d'un fonds de 30,000 francs, en exécution de l'ordonnance du roi, du 20 septembre précédent, envoie à la commission de Roubaix une somme de 500 fr. contingent qui lui est assigné, pour être distribuée en secours supplémentaires aux pauvres de la ville par les soins du Bureau de Bienfaisance. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 1.)

22 février 1860. — Le conseil municipal de Roubaix approuve le projet de construction de nouvelles écoles de garçons et de filles rue de Blanchemaille.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.** — Bulletin de la séance du 1er mars 1885. — Versements : Roubaix : 233 déposants, 50 nouveaux, 35,802 »». — Succursale Lannoy : 27 déposants, 3 nouveaux, 4,918 »». — Succursale Croix : 6 déposants, 1 nouveau, 0,952 »». — Total des versements : 41,672 »».

Remboursements. — Roubaix : 69 remboursements effectués, 16,015 06. — Succursale Lannoy : 8 remboursements effectués, 0,275 00. — Succursale Croix : 3 remboursements effectués, 0,160. — Total des remboursements : 16,450 06.

Les opérations du mois de mars sont suivies : A Roubaix, par MM. Ernest Régnillart et Louis Watine-Lorthiois, directeurs. — A Lannoy, par M. Parent-Debouvrie. — A Croix, par MM. Henri Ségard et J. Lepers Seleuse.

## TOURCOING

Samedi soir, un rassemblement s'était formé en face de l'église Saint-Christophe ; le sieur Désiré Cattoire, qui était en état d'ivresse, criait et gesticulait comme un possédé, et a fini par entrer dans l'église où il a causé un véritable scandale. On a dû chercher la police pour le faire sortir. Cattoire a été conduit au poste.

**Agression nocturne.** — M. Pierre Quint passait dimanche, vers minuit, sur la place Thiers, quand il vit un homme étendu à terre et baigné dans son sang. Immédiatement, il prévint la police. On releva la victime qui portait au-dessus de l'œil gauche une blessure où le sang coulait en abondance.

Transporté dans une pharmacie, le blessé reprit connaissance ; il déclara se nommer Charles Martin, ouvrier en tapis, âgé de 40 ans. Il dit avoir reçu, sans provocation, un coup de casse-tête et avoir été battu par des individus qui passaient place Thiers et se dirigeaient vers le boulevard Gambetta.

La police croit être sur les traces des coupables.

**Mauvais mari.** — Dimanche, une fumée épaisse s'échappait du domicile du sieur Barra, à la Croix Rouge. Les voisins accoururent, mais il n'en était rien, Barra venait de renverser le poêle et battre sa femme et ses enfants qui criaient au secours et appelaient les voisins.

Une contravention a été dressée à la charge de Bara pour tapage nocturne et rassemblement.

## LILLE

**Les courses de Lille.** — La Société des courses de Lille a tenu sa première assemblée de l'année, mercredi, 25 février dernier, disent les *Saisons*.

Après la lecture du procès-verbal, le secrétaire a fait l'exposé de la situation financière. L'assemblée a constaté avec plaisir que la Ville et la Société sont complètement d'accord pour donner de l'extension aux courses dans notre ville.

La réunion a décidé ensuite que la durée de la Société serait prorogée jusqu'en 1895.

Passant à la question du programme pour 1883, la Société se propose de donner cette année cinq journées de courses, dont la première a été fixée au 14 mai prochain, jour de l'Ascension.

M. L. Dejardin n'ayant pas voulu retirer sa démission de président, la Société a été appelée à pourvoir à son remplacement. M. Eug. Lencke a été nommé président par acclamations.

La Société des Courses de Lille ne pouvait faire un meilleur choix.

**Société des agriculteurs du Nord.** — L'assemblée générale mensuelle de cette société aura lieu mercredi, 4 mars, à onze heures du matin, au *Grand Hôtel de Lille*. Voici l'ordre du jour :

1° Projet d'un concours d'industrie laitière à annexer au concours agricole annuel de l'arrondissement d'Avesnes, tenu cette année à Landrecies. — 2° MM. Trennin, Tribou et Fauville : Compte-rendu des démarches faites à Paris en vue d'obtenir une surélévation de droits sur les céréales. — 3° M. Macquart : Les droits sur le bétail étranger. — 4° M. Duberlard : Rapport de la commission chargée de faire une brochure explicative pour la composition de chaque engrais complet. — 5° M. Dhallluin-Leperre : Question se rapportant aux locations publiques ; hospices, bureaux de bienfaisance. — 6° M. Deromo : 1° Nouvelles observations sur la préparation de la graine de betteraves en vue d'en précipiter la levée ; 2° Labour de défoncement au moyen d'une fouilleuse. — 7° Fixation de l'époque du concours de culture de blé. — 8° Programme du concours de 1885. — 9° M. Hélot : Proposition de voyage en Allemagne. — 10° M. Dry me : Proposition de visite de fermes françaises connues pour faire de la bonne betterave. — 11° M. Jean-Baptiste Boudet : Programme du concours départemental. Observation. — 12° M. Tellier : Les rendements en colzas. — 13° M. Deleporte-Bayart : Nomination d'une commission d'achats de reproducteurs d'espèce bovine devant fonctionner dans les derniers jours de mars ou dans les premiers jours d'avril. — 14° Rapport de la commission de révision des comptes. — 15° M. Flary : Les hybrides au point de vue des tarifs douaniers. — 16° Affaires diverses. — 17° Scrutin sur les candidatures de MM. Emile Prigné, raffineur d'alcools à Loos ; Dransart, cultivateur à Faumont ; Auguste Potier fils, cultivateur à Haubourdin ; Paul Coez, cultivateur à Lambres ; Dordin, cultivateur à Hellemmes ; François Macorez, cultivateur à Fontaine-au-Tertre, commune de Vieuly (Nord).

**Société régionale d'horticulture.** — Dimanche a eu lieu, au Palais Rameau, la réunion générale du mois de mars. Un nombreux auditoire assistait à la conférence de M. le professeur J. Sornin, de Montreuil-sur-Seine, qui avait pris pour sujet la culture du pêcher dans le Nord de la France.

A l'issue de la lecture des procès-verbaux du mois de février, M. Ch. Vandenhende, trésorier, a fait part à l'assemblée que M. Dumuot, sous-bibliothécaire de la société, avait greffé la bibliothèque d'un grand nombre d'ouvrages importants traitant d'horticulture. De chaleureux applaudissements ont accueilli cette déclaration, et l'assemblée entière a voté de sincères remerciements à M. Dumuot.

La séance s'est terminée par le compte-rendu des rapports qui étaient nombreux et importants, par le tirage d'une splendide tombola.

**Un vol audacieux.** — Dimanche, vers dix heures et demie du soir, la rue du Sec-Arembaut a été mise en émoi par un vol commis dans des circonstances des plus audacieuses. Mme Féron, dont le mari est négociant en quincaillerie, rentrant avec ses deux filles dans sa maison, au numéro 5, fut tout étonnée de trouver la porte ouverte ainsi que deux fenêtres du rez-de-chaussée.

Les voisins et plusieurs agents de police, requis dans le voisinage, pénétrèrent alors dans la maison ; ils trouvèrent tout en désordre, une table renversée et le plancher d'une mansarde percé d'un large trou. Dans la rue, des personnes en observation aperçurent deux individus qui fuyaient sur le toit.

Les recherches faites dans toute la maison et même sur les toits voisins n'ont eu aucun résultat. On ne connaît pas encore l'importance du vol.

**La commission historique du Nord** se réunira lundi 2 mars, en séance mensuelle. Ordre du jour :

1. Quarré : Histoire d'une maison racontée par ses parchemins. — 2° M. Hyver. Le peintre Arnould de Vez et son œuvre. — 3° M. Scrive : La charité publique à Lille avant 1789. — 4. M. Leuridan : le régime féodal dans la châtellenie de Lille du XIe au XIVe siècle (suite).

# COUR D'ASSISES DU NORD

*Audience du lundi 2 mars 1885*

Présidence de M. le conseiller Lefebvre du Prey.

Ministère public : M. Vibert, substitut du procureur-général.

## LE CRIME DE LA RUE MAGENTA, A ROUBAIX

### Avant l'audience

Il y a peu de monde dans la salle. Vingt-cinq témoins sont cités. On remarque parmi eux MM. Castiaux et Bayart, médecins-légistes, M. Bailly, commissaire de police du 2e arrondissement à Roubaix, M. Alfred Mavais, sous-inspecteur de la police de sûreté dans la même ville.

### L'accusé

Depouhon est au banc des accusés.

C'est un solide garçon de 24 ans, haut en couleurs, à la forte carrure, d'une taille un peu au-dessous de la moyenne. Sa figure est très énergique. Les cheveux noirs sont relevés sur le front qui fait saillie ; il porte une petite moustache de même couleur ; il a des yeux bleus ; il est convenablement vêtu : redingote grise, pantalon rayé blanc et noir, faux-col et cravate fantaisie ; l'ensemble ne révèle guère un manœuvre de maçon, profession que Depouhon exerçait avant le crime.

Depouhon est né à Dison, en Belgique, il est déserteur ; il n'a jamais été condamné en France, où il réside depuis trois mois seulement ; mais il a encouru, dans son pays, trois condamnations, dont la dernière à six mois d'emprisonnement, pour vol. Il est mal noté ; et les renseignements recueillis sur son compte, le représentent comme vindicatif, méchant et brutal.

### Tirage des jurés

A onze heures quinze, M. le président fait son entrée, et procède au tirage des jurés ; les noms suivants sont sortis :

MM. Lemesre, fabricant à Linselles ; Dangreaul, brasseur à Quarouble ; Cornu, ancien notaire à Solre-le-Château ; Remy, négociant à Lille ; Doniliè, cultivateur à Coudekerque-Branche ; Merlin, rentier à Gravelines ; Potiez, cultivateur à Alnes ; Jourdenil, rentier à Croix ; Olry, inspecteur des mines à Lille ; Grysez, ancien notaire à Dunkerque ; Carpentier, banquier à Dunkerque ; Dumont, ancien avoué à Dunkerque.

### Entrée de la Cour

A onze heures et demie, la Cour fait son entrée.

On ouvre les portes de la salle au public, qui l'envahit. Il y a une centaine de personnes, très peu de femmes ; on remarque quelques Roubaisiens.

MM. les jurés prêtent serment.

M. le greffier donne ensuite lecture de l'acte d'accusation, dont voici le texte.

### Acte d'accusation

La nommée Flore Dhellemme occupait à Roubaix, dans la maison n° 3, rue Magenta, une mansarde au second étage. Cette femme vivait de prostitution et s'adonnait à l'ivrognerie. Le 30 novembre 1884, vers minuit et demi, des ouvriers, demeurant dans la même maison, remarquaient leur chambre située en face de celle de Flore Dhellemme, lorsqu'ils remarquèrent que, contrairement aux habitudes de cette dernière, la porte de son logement était entr'ouverte et que la lumière brûlait encore. L'un d'eux entra et constata que la femme Dhellemme était étendue sans vie, sur son lit. Le corps était froid déjà, et des ecchymoses, apparentes sur la face et au cou, démontraient que la mort était le résultat d'un crime.

L'autopsie, en effet, a établi que Flore Dhellemme était morte par suffocation et strangulation ; que les traces de violences, existant sur la face, résultaient d'une pression énergique exercée par la main ou par un tampon ; enfin que les doigts du meurtrier avaient laissé leur empreinte très distincte sur le cou et sur la poitrine de la victime. Le meurtre avait été suivi de vol. Tous les vêtements de Flore Dhellemme, dont quelques-uns ont été retrouvés le lendemain, dans une rue voisine, avaient été enlevés, ainsi que son porte-monnaie, qui devait contenir quelque argent. La locataire de la chambre, qui se trouve immédiatement au-dessous de celle de Flore Dhellemme, n'avait perçu aucun cri, ni aucun bruit de lutte ; mais elle avait entendu très nettement, vers onze heures un quart du soir, les pas d'un homme qui, après avoir fait le tour de la chambre de Flore Dhellemme, était sorti sans refermer la porte et avait descendu l'escalier. D'autre part, deux autres locataires qui rentraient à cette même heure, avaient vu sortir de la maison, porteur d'un paquet, un homme dont les allures singulières les avaient frappés, et dont ils purent décrire le costume et donner le signalement.

Grâce à ces indications, la police put rechercher et mettre en état d'arrestation, le 2 décembre 1884, le nommé Depouhon, sujet belge, âgé de 23 ans, manœuvre de maçon à Roubaix. Celui-ci a reconnu que, le 29 novembre, il avait, dans la soirée, rencontré, dans deux estaminets différents, Flore Dhellemme, et qu'il était sorti du second établissement en même temps qu'elle, vers neuf heures et demie du soir ; mais à ce moment, prétend-il, il l'aurait, malgré ses propositions, immédiatement quittée pour se rendre au débit de boissons tenu par les époux Dubois, rue de la Liberté, 14. De là, il serait revenu directement chez lui, vers dix heures un quart, serait allé chercher du lait, dix minutes plus tard, et serait resté dans sa chambre, à fumer, jusqu'à onze heures et demie du soir. A ce moment, il serait allé chercher sa compagne à l'atelier où elle travaille, pour la ramener à leur logement, vers une heure du matin.

L'instruction a démontré la fausseté de ces allégations. Les époux Dubois affirment, en effet, que Depouhon n'est pas entré dans leur cabaret, le 29 novembre. La marchande de lait déclare qu'il s'est présenté chez elle, à 11 heures et demie du soir et non pas une heure auparavant ; et il résulte de la déposition des propriétaires de la maison où demeure l'accusé que, de 9 heures et demie à 1 heure et demie, il s'est absenté. D'ailleurs, sa compagne, la fille Finck, en rentrant avec lui, à 1 heure du matin, n'a pas trouvé préparé, ainsi qu'elle le lui avait recommandé, le feu et le café ; ce qui aurait certainement fait s'il était resté à son domicile de 9 heures et demie à 11 heures et demie du soir. L'information a en outre, établi que l'accusé, contrairement à ses déclarations, connaissait Flore Dhellemme ; que le 29 novembre, après l'avoir rencontrée à la cantine Philippart, il lui avait donné rendez-vous à la cantine Sagers et qu'au rieur, il avait fait à ses obsessions cette femme qu'il avait même menacée de mort devant témoins, parce qu'elle refusait de se donner à lui gratuitement. Il est constant, d'autre part, que le soir même du crime, à l'estaminet Philibert, une lutte s'est engagée entre Flore Dhellemme et Depouhon et que l'accusé a tenu, en partant de lui, ce propos significatif : « Il y en a pour deux minutes à l'étrangler. »

Enfin, un témoin, Maria Thieffry, a parfaitement vu que, lorsqu'ils ont quitté ensemble la cantine Sagers, Depouhon n'a pas, comme il le soutient, abandonné Flore Dhellemme, mais qu'il a traversé la rue avec elle et qu'il était à ses côtés, au moment où elle ouvrait la porte du n° 3 de la rue Magenta ; et un autre témoin, le sieur Dubois, reconnaît, sans aucune hésitation, l'accusé comme étant l'homme qui a vu sortir de cette même maison, vers 11 heures un quart, un paquet sur l'épaule. En présence de ces charges accablantes, la culpabilité de l'accusé ne peut paraître douteuse. En conséquence, Depouhon est accusé d'avoir, à Roubaix, le 29 novembre 1884, commis un homicide volontaire sur la personne de Flore Dhellemme, avec la circonstance que ledit homicide volontaire a précédé, accompagné ou suivi le crime de vol ci après spécifié ou qualifié ; 2° soustrait frauduleusement des effets d'habillement, du linge, des coupons d'étoffe et un porte-monnaie contenant du numéraire, au préjudice de Flore Dhellemme, avec les circonstances que cette soustraction frauduleuse a été commise la nuit et dans une maison habitée.

Pendant cette lecture l'accusé tient les yeux baissés.

L'audience continue.

# NORD

**Abscon.** — *La catastrophe de St-Marc.* — Ce n'est que le samedi matin, entre deux heures et cinq heures, que l'on a retrouvé les corps des quatre victimes du travail.

La cage ne renfermait que le cadavre d'Alexandre de Helle, d'Erre.

Les trois autres ouvriers gisaient au fond du puits